

AVIS DE SUCCESSIONS.

Accèsion de Adolphe Grégoire.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la
parcours d'Orléans - No 64,392 - Division C.

Succession de Frank H. Johnson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la
parcours d'Orléans - No 65,071 - Division C.

Succession de Thomas Gray.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,071 - Division C.

Succession de Louis C. Hancoc et
Hancoc Anna Helen, sa femme.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,821 et 65,109

Succession de Robert Aitken.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 62,922 - Division D.

Succession de Catherine Wagner
veuve de Matthew Holmgren.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,078 - Division C.

Succession de Joseph Adam.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,954 - Division C.

Succession de George D. H. D.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,954 - Division C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF
-ANNONCE JUDICIAIRE-
Vente d'un grand assortiment de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

VENTE A L'ENCAIN

Spear & Escoffier.
CONTINUATION DE LA
VENTE DE LA
SUCCESSION DE L'ANGLAIS.

Positivement et Emphatiquement
Chacune des propriétés
sera vendue au dernier
et plus fort enché-
risseur sans
limite.

Ne manquez pas d'assister à la
vente si vous désirez faire des
BARGAINS.

LUNDI, LE 17 JUIN 1901.
A MIDI, IL SERA VENDU LA TERRE

BUREAU ET BOURSE,
No 813 rue Commerce, entre les rues Bayoune
et Carondelet, à midi, il sera vendu à la

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 62,922 - Division D.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,078 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,954 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,954 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,954 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,954 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,954 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,954 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 64,954 - Division C.

VENTES A L'ENCAIN

Spear & Escoffier.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

VENTES A L'ENCAIN

Spear & Escoffier.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

VENTES A L'ENCAIN

Spear & Escoffier.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

VENTES A L'ENCAIN

Spear & Escoffier.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

VENTES A L'ENCAIN

Spear & Escoffier.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 65,180 - Division C.



La Route de Chère sans
Changement entre le Sud, le
Sudwest et l'Est. Seulement
40 heures pour New York,
via le Grand Washington et
Southwestern.



Trains Vespéraux Solides.
PREND EFFET LE 19 MAI 1901.

ATLANTA
AND
NEW ORLEANS
SHORT LINE.

LOUISVILLE
& NASHVILLE.

ILLINOIS CENTRAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY.

W. H. Fitzpatrick.
ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété Désirable et Réau-
mériative du
DEUXIEME DISTRICT.

W. H. Fitzpatrick.
ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété Désirable et Réau-
mériative du
DEUXIEME DISTRICT.

W. H. Fitzpatrick.
ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété Désirable et Réau-
mériative du
DEUXIEME DISTRICT.

W. H. Fitzpatrick.
ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété Désirable et Réau-
mériative du
DEUXIEME DISTRICT.

W. H. Fitzpatrick.
ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété Désirable et Réau-
mériative du
DEUXIEME DISTRICT.

W. H. Fitzpatrick.
ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété Désirable et Réau-
mériative du
DEUXIEME DISTRICT.

W. H. Fitzpatrick.
ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété Désirable et Réau-
mériative du
DEUXIEME DISTRICT.

W. H. Fitzpatrick.
ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété Désirable et Réau-
mériative du
DEUXIEME DISTRICT.

Advice to People Who Have Weak Hearts.

The following letter and reply is an extract from the editorial page of the New York Evening Journal of Dec 18, 1899:
'I have an ailment of the heart - it, beats heavily after every meal, no matter how light a meal, thereby causing much worry and expense. I have been to eight doctors, who all say it is simply a functional disorder of the stomach. But they cannot give me any relief with their medicines. Please do not advise me to row, my heart beating hard, heavily and rapidly. I am anxiously awaiting your advice.'
'We think we can give this man with his weak heart some good advice. First, let him rest absolutely, lying down for at least thirty minutes before he eats anything, and let him rest - but NOT go to sleep - another half hour after eating. Let him try eating about 50 per cent of the amount which he eats now - even less, if possible. Let him take NO solids for breakfast. Let him above all eat very slowly, chewing every mouthful at least twenty times - not Gladstone - and swallowing nothing without first reducing it to almost impalpable pulp, no matter how long that may take.'
'Good advice, every word of it. In addition to the above, the man should take a Ripans Tabule after each meal. It will benefit him. It will benefit anybody having a like trouble. Some people think they have heart trouble when it is really only a digestive disarrangement. A Ripans Tabule, taken after eating, materially aids digestion, drives away that full feeling, puts the stomach in prime condition, stimulates the action of the liver, and relieves the depressed and suffocating sensation in the chest and around the heart. There are thousands of people in all parts of the country who stoutly attest that Ripans benefit them in many other ways also. They banish pain and prolong life. One gives relief.'
10 for 5 cents, at all druggists.